

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, tenue le 4 septembre 2018, à 20 h 00, à la salle municipale, sous la présidence de monsieur le maire Jean-Pierre Turcotte.

M. Jean-Pierre Turcotte, maire, souhaite la bienvenue, constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

Sont également présents (es) :

Mesdames les conseillères :                    Sylvie DeBlois  
   Lucie Michaud

Messieurs les conseillers:                    Yves Lévesque  
   Bruno Simard  
   Richard Therrien  
   Marc-Antoine Turcotte

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2018 ainsi que la séance extraordinaire du 7 août 2018.
3. Suite de ces séances.
4. Correspondances.
5. Adoption des dépenses.
6. Avis de motion règlement # 2018-302.
7. Dépôt du projet de règlement # 2018-302, amendant le règlement # 2012-260.
8. Résolution d'appuie CPTAQ.
9. Avis de motion règlement # 2018-303.
10. Dépôt du projet de règlement # 2018-303, modifiant le règlement de construction numéro 2005- 199 afin de revoir les dispositions relatives aux matériaux compatibles avec la valeur architecturale et patrimoniale des maisons de l'inventaire.
11. Divers.
  - 11.1 Fabrique de la paroisse de la Sainte-Famille- de -l'Île-d'Orléans
12. Rapport des élus sur les divers comités.
13. Période de questions.
14. Levée ou ajournement de la séance.

\*\*\*\*\*

#### **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

18-99

**Sur une proposition de Sylvie Deblois, Appuyée par Lucie Michaud, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que l'ordre du jour précité soit adopté.**

#### **2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2018 AINSI QUE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 AOÛT 2018.**

18-100

**Sur une proposition de Bruno Simard , Appuyée par Richard Therrien , Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2018 ainsi que la séance extraordinaire du 7 août 2018.**

### **3. SUITE DE CES SÉANCES**

### **4. CORRESPONDANCE**

### **5. ADOPTION DES DÉPENSES**

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la directrice générale/secrétaire-trésorière.

18-101

**Sur une proposition de** Yves Lévesque, **Appuyée par** Richard Therrien, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** d'autoriser le paiement des factures d'août totalisant 133 788.89 \$, ainsi que les comptes à payer au montant de 32 010.62 \$ et que le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

### **6. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT # 2018-302.**

Il est, par la présente, donné avis de motion, par Sylvie DeBlois, conseillère, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2018-302 règlement amendant le règlement # 2012-260 concernant l'adoption du code d'éthique et de déontologie des employés(es).

### **7. DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT # 2018-302, AMENDANT LE RÈGLEMENT #2012-260**

Il est, par la présente, déposé par Sylvie DeBlois, le projet du règlement numéro 2018-302 intitulé règlement amendant le règlement # 2012-260 concernant l'adoption du code d'éthique et de déontologie des employés(es).

### **8. RÉSOLUTION D'APPUIE CPTAQ.**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a pris connaissance de la demande de M. Fortin.

**ATTENDU QUE** la demande consiste à vendre une partie de la terre agricole à l'agriculteur voisin.

**EN CONSÉQUENCE**

18-102

**Sur une proposition de** Yves Lévesque, **Appuyée par** Marc-Antoine Turcotte, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** d'appuyer la demande de M. Fortin, celle-ci étant conforme à la réglementation municipale.

### **9. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT # 2018-303**

Il est, par la présente, donné avis de motion, par Richard Therrien, conseiller, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2018-303 règlement modifiant le règlement de construction numéro 2005-199 afin de revoir les dispositions relatives aux matériaux compatibles avec la valeur architecturale et patrimoniale des maisons de l'inventaire.

**10. DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT # 2018-303, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2005-199 AFIN DE REVOIR LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX MATÉRIAUX COMPATIBLES AVEC LA VALEUR ARCHITECTURALE ET PATRIMONIALE DES MAISONS DE L'INVENTAIRE.**

Il est, par la présente, déposé par Richard Therrien, le projet du règlement numéro 2018-303 règlement modifiant le règlement de construction numéro 2005-199 afin de revoir les dispositions relatives aux matériaux compatibles avec la valeur architecturale et patrimoniale des maisons de l'inventaire.

**11. DIVERS**

**11.1 TOURNOI DE GOLF DE LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINTE-FAMILLE-DE-L'ILE-D'ORLÉANS**

18-103

**Sur une proposition de** Marc-Antoine Turcotte, **Appuyé par** Bruno Simard, il est résolu à l'unanimité d'accorder un montant de 120 \$ à l'organisme.

**12. RAPPORT DES ÉLUS SUR LES DIVERS COMITES**

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**14. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

18-104

**Sur une proposition de** Richard Therrien, **Il est résolu à l'unanimité** que la séance soit levée à 20 h 45.

---

Sylvie Beaulieu, g.m.a.  
Directrice générale/  
Secrétaire-trésorière

---

Jean-Pierre Turcotte, Maire

Je, Jean-Pierre Turcotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal*.